



## 16ème législature

<b>Question N° : 16080</b>	<b>De M. Vincent Rolland ( Les Républicains - Savoie )</b>	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique		<b>Ministère attributaire</b> > Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique
<b>Rubrique</b> >hôtellerie et restauration	<b>Tête d'analyse</b> >Coûts de l'énergie supportés par les hôteliers et restaurateurs	<b>Analyse</b> > Coûts de l'énergie supportés par les hôteliers et restaurateurs.
Question publiée au JO le : <b>12/03/2024</b> Question retirée le : <b>11/06/2024</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Vincent Rolland alerte M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, sur les coûts de l'énergie supportés par les hôteliers et restaurateurs. Hausse des matières premières, les prix de l'énergie qui n'ont cessé d'augmenter aussi ces derniers mois. De quoi mettre en difficulté tout le secteur d'activité de cette branche ! En effet, le coût de l'énergie représente 3,8 % des charges pour les professionnels de l'hôtellerie restauration. De plus, 10 à 15 % de ces professionnels seraient liés à des contrats avec des tarifs dépassant les 350 euros les MWh. Ces contrats pèsent beaucoup sur la rentabilité de ces entreprises et elles ont désormais du mal à faire face à leurs charges d'exploitation ainsi qu'au remboursement de leurs dettes. Par ailleurs, la négociation de leurs contrats d'approvisionnement est difficile, voire impossible. Il demande la possibilité de renégocier ces contrats d'énergie avec l'aide du Gouvernement et ainsi obtenir un bouclier tarifaire pour ces professionnels de l'hôtellerie restauration.